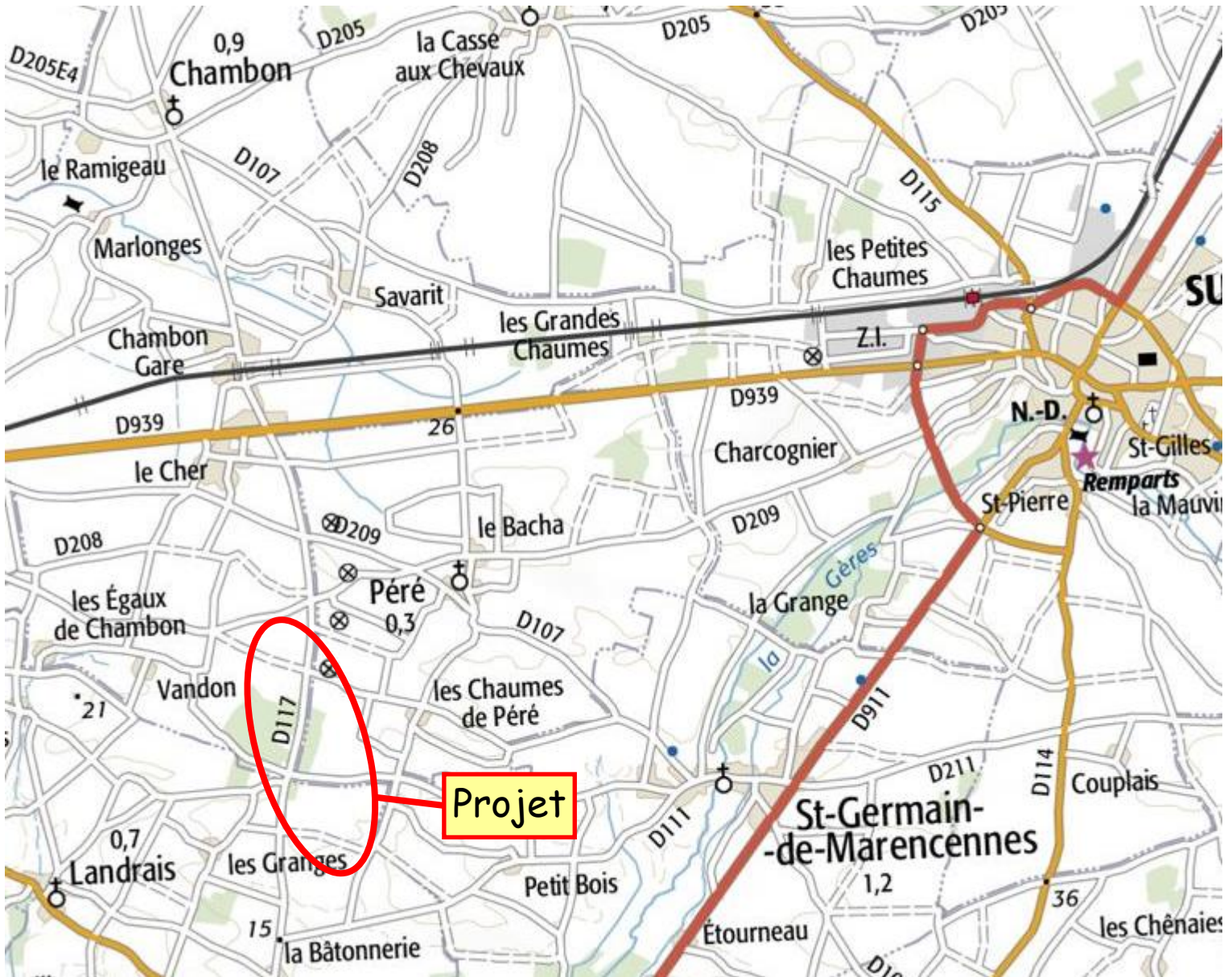
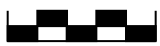


PLAN DE SITUATION – PC1



0 1km



N

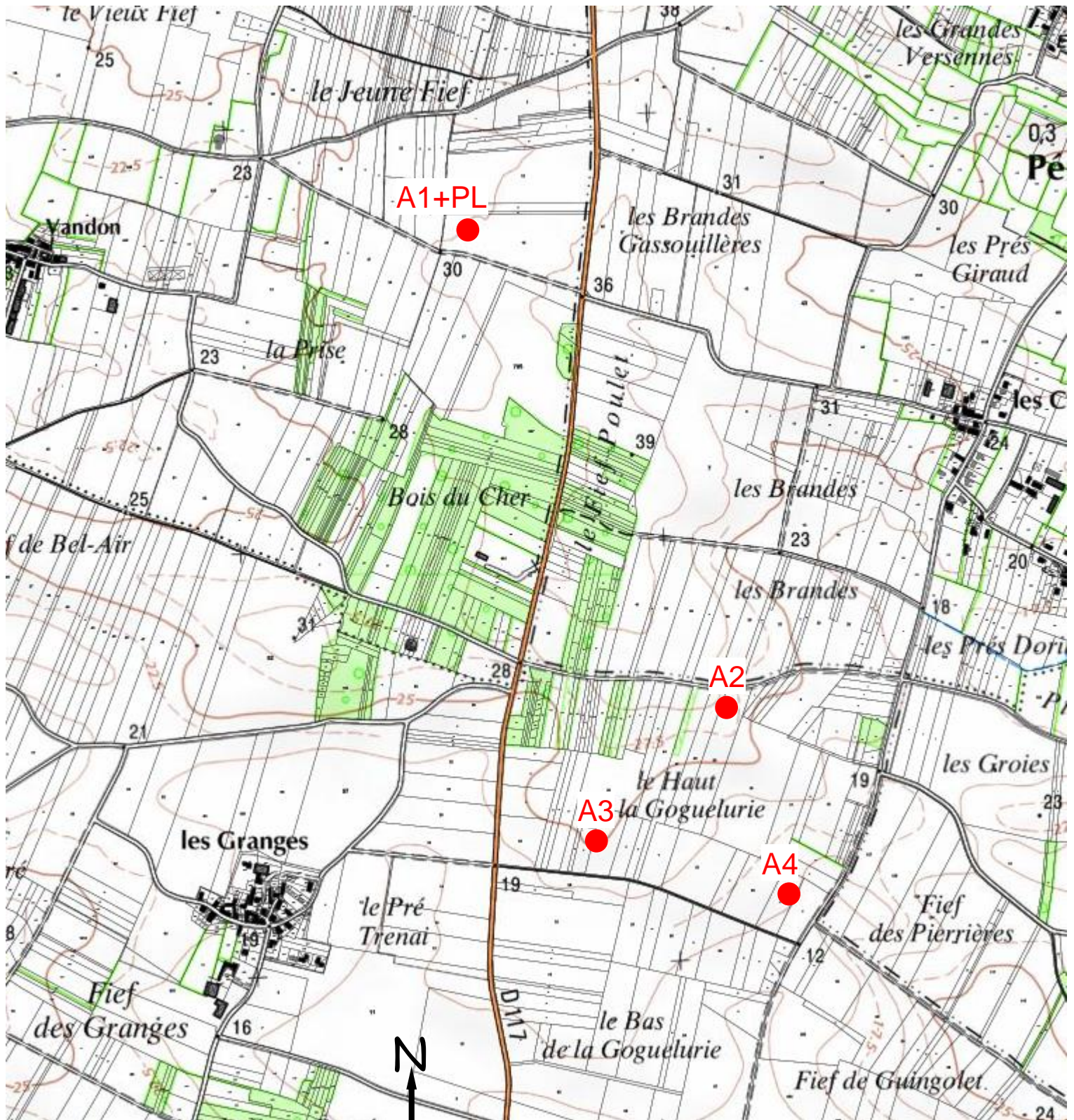


SAS EOL D'AUNIS

306 avenue Denfert-Rochereau

17000 La Rochelle

PLAN DE SITUATION – PC1



0 500m



SAS EOL D'AUNIS

306 avenue Denfert-Rochereau

17000 La Rochelle



NOTICE DE PRESENTATION

Implantation de 4 éoliennes et d'un poste de livraison

COMMUNES DE CHAMBON ET LANDRAIS (17)

Localisation, topographie et paysages du site d'étude:

Le site d'implantation du parc éolien est localisé sur les communes de Chambon et Landrais au Sud du parc existant de Péré (17).

Le site du projet éolien se localise dans le prolongement sud d'un parc existant sur une légère ligne de faite dans l'axe nord-sud où le paysage se compose d'un espace horizontal (côté RD 939) à légèrement en pente vers les vallées environnantes (en direction de la vallée de La Noue et de LA GÈRES au sud), d'un réseau de haies rélictuelles autour des écarts et des villages dont PÉRÉ, et des bois dont le plus visible est LE BOIS DU CHER.

Les éoliennes existantes à proximité sont implantées à proximité d'un point haut boisé lié à des lignes de haies discontinues qui masquent plus ou moins les pieds des éoliennes.

Le site comprend également en clairière boisée du BOIS DU CHER, un silo agricole et une plateforme de compostage.

La RD 117 qui permet de rejoindre MURON depuis la RD 939, longe le parc existant et le projet. Elle sera l'axe d'observation privilégié du nouveau parc éolien en paysage immédiat avec une vue dans le sens de la ligne actuelle.

Le paysage de la PLAINE D'AUNIS se caractérise par une dominante horizontale nuancée topographiquement au niveau des vallées et surtout les lignes de faites qui jouent le rôle d'écran ou de belvédère. La présence de bois reliques de la SYLVE D'ARGENSON et de haies issues d'une agriculture d'élevage en déclin, donnent du rythme et de l'animation à un paysage souvent monotone. Le manque de continuité de ces haies crée un paysage parfois peu structuré où s'alternent ouvertures et fermetures. Les vallées aux pentes douces dessinent des zones humides bocagères qui tranchent avec le paysage de plaine. Les bandes de peupliers les signalent dans le territoire. De multiples points d'appels sont présents : les silos agricoles signalent la vocation céréalière, les châteaux d'eau ponctuent les points hauts et la présence de l'habitat et les éoliennes surnagent au-dessus des bandes boisées à l'horizon en prenant l'aspect de lignes irrégulières ou de groupe. Le parc éolien existant de PÉRÉ est implanté le long d'une ligne de force topographique et le faible nombre d'éoliennes par rapport aux autres parcs le singularise. Un des enjeux du projet est sans doute de s'harmoniser mieux en taille et en forme avec les parcs de SAINT-CREPIN, MARSAIS et BERNAY-SAINT-MARTIN.

Les monuments les plus sensibles à l'éolien sont : Les églises de GENOUILLÉ et de VANDRÉ, l'église SAINT-PIERRE DE PUYROLLAND, le dolmen de la PIERRE LEVEE d'ARDILLIÈRES ou au plus près du parc éolien l'église de SAINT-JACQUES DU CHER. L'église de SURGÈRES est en covisibilité ponctuelle sur 500 m depuis la RD115 mais dans le reste du territoire, la sensibilité est négligeable.

La sensibilité de ces édifices à l'éolien est fortement diminuée par la présence du parc éolien existant.

Les autres monuments ne sont pas sensibles compte tenu du contexte topographique et paysager qui les protège de la covisibilité.

A part deux ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGERS dont l'impact du projet est négligeable, il n'y a pas d'autres zonages de protection.

Le tourisme étant peu développé dans l'aire d'étude, le projet ne présente pas de sensibilité particulière sur ce thème.

En terme de circuit de randonnée, le projet sera visible depuis le sentier de la COULÉE VERTE, des SOURCES au Sud de SURGÈRES et le parcours équestre du LIDON avec une faible sensibilité compte tenu de la présence des quatre éoliennes actuelles.

Au regard de l'analyse, le paysage de PLAINE D'AUNIS semble relativement peu sensible à l'ajout d'éoliennes sur le site éolien de PÉRÉ dont les quatre éoliennes actuelles donne une impression de petit parc eu égard aux autres parcs de la partie est du territoire. Le paysage large et pourvu de nombreux écrans (bois, haies et topographie) notamment au nord, peut accueillir des éoliennes supplémentaires sans bouleversement majeur en termes d'échelle. Si en paysage éloigné et intermédiaire le paysage sera relativement peu sensible au projet, ce n'est peut-être pas le cas au niveau local autour du site d'implantation où certains hameaux et écarts sont proches. L'étude d'impact devra particulièrement étudier l'effet visuel depuis l'habitat et les espaces de vies où les enjeux sont plus importants.

Depuis le MARAIS DE ROCHEFORT, malgré une sensibilité forte aux verticales, le projet en continuité du parc existant de PÉRÉ est à plus de 8 kilomètres. Il apparaîtra à l'horizon de façon très visible mais sans beaucoup de prégnance comparé au réseau électrique aérien existant. Le projet étant en éoliennes regroupées, la perception depuis le vaste paysage de marais sera similaire à l'état existant. Le paysage du MARAIS DE ROCHEFORT sera donc peu sensible au projet éolien.

Projet de parc éolien:

Ce projet prévoit la construction de 4 éoliennes d'une hauteur totale de 144.38 mètres hors tout (tour + pales) en cohérence avec le parc existant (situé au Sud).

Les éoliennes sont implantées suivant les coordonnées et sur les parcelles cadastrales suivantes :

Eolienne	Commune	CADASTRE		Coordonnées Lambert II étendue NTF - centre des éoliennes		Z EN PIED	Z EN BOUT DE PALE
		Section	Numéro	X	Y	(m. NGF)	(m. NGF)
A 1	Chambon	ZA	15	354557.62	2125736.87	31	175,38
A 2	Landrais	ZH	50	355130.39	2124579.55	29	173,38
A 3	Landrais	ZH	38c	354817.16	2124274.56	26	170,38
A 4	Landrais	ZH	54	355275.19	2124138.42	17	161,38

Eoliennes:

Le projet prévoit l'implantation d'éoliennes de 2.35 MW chacune.

Un gabarit standard a été défini suivant les caractéristiques des équipements commercialisés actuellement.

Les principales caractéristiques dimensionnelles sont les suivantes:

- diamètre maximal de la tour à la base:	6.80 m;
- diamètre maximal de la tour à la jonction du moyeu:	2.25 m;
- gabarit maximal de la nacelle:	5.00 x 5.00 x 11.75 m;
- hauteur à l'axe du moyeu:	98.38 m;
- diamètre du rotor:	92.00 m;
- hauteur totale:	144.38 m.

Les matériaux employés sont l'acier prélaqué blanc cassé ainsi que le béton blanc cassé pour le mât, de l'acier ou l'aluminium prélaqué blanc cassé pour la nacelle et de la résine époxy blanc cassé pour les pâles.

L'énergie produite par le parc est centralisée sur le poste de livraison du site pour y être comptabilisée avant d'être transférée vers le poste source le plus proche.

Poste de livraison:

Le poste de livraison se situera au pied de l'éolienne A 1 section ZA n°15.

Ce dernier prendra place dans un petit bâtiment préfabriqué constitué des matériaux suivants :

- structure béton teintée ivoire (RAL 1015) ;
- serrurerie acier prélaqué ton ivoire (RAL 1015).

Absence de clôture :

Les parcelles accueillant les éoliennes n'auront pas de clôture.

Enfouissement des réseaux:

Tous les réseaux électriques seront enfouis en amont et en aval du poste de livraison (liaison au poste source).

Accès au site :

Les pistes d'accès nécessaires à chaque éolienne seront créées à partir des chemins ruraux ou voiries existantes.

Les chemins existants seront renforcés.

Le positionnement de chaque piste d'accès est établi en concertation avec l'exploitant agricole concerné afin de minimiser les contraintes d'exploitation.

D'une manière générale, un cheminement en limite de parcelle est recherché.

Les pistes d'accès présentent les caractéristiques suivantes :

- empattement de 4,5 mètres au minimum avec un accotement stabilisé de 0,6 m de chaque côté.
- un rayon de courbure de 40 mètres au minimum.
- une pente < 10 %.

Ces pistes ne sont pas enrobées (donc non imperméabilisées), mais composées de matériaux de faible diamètre (~ 30 mm) compactés.

Les graves utilisées auront une origine locale. Les tonalités bleues ou grises, évoquant les domaines routiers seront proscrites.

NOTE SUR L'INSERTION PAYSAGERE (extraits de l'étude d'impact)

L'étude d'impact se porte sur un rayon de 15 kilomètres autour du projet permettant d'appréhender la perception du projet notamment depuis le paysage dégagé du MARAIS DE ROCHEFORT.

L'implantation retenue repose sur le respect des chiroptères, les distances de plus de 500 m des habitations et la maîtrise foncière. En tenant compte du parc existant, cette configuration crée localement deux sous-groupes d'éoliennes.

De manière globale, le parc existant et le projet s'harmonisent avec les trois parcs existants de SAINT-CREPIN, BERNAY-SAINT-MARTIN ET MARSAIS. Leurs implantations composées de lignes et de groupe s'accordent avec les autres parcs qui sont sur le même mode d'implantation.

L'intervisibilité est relativement réduite sur le périmètre d'étude qui comporte peu de points de vue où l'ensemble des parcs sont présents. Les projets de MARSAIS et BERNAY-SAINT-MARTIN sont respectivement à une distance 9.9 et 12.6 km du projet éolien, cela limite fortement les intervisibilités, notamment au sud et à l'ouest de l'aire d'étude.

De plus, sur plusieurs points de vue, les autres parcs ne sont pas dans le champ visuel du projet. C'est souvent le cas par exemple du parc éolien de SAINT-CREPIN.

A moins de 3 km, le projet sera visible avec une perception accentuée de l'écart entre les deux sous-groupes d'éoliennes (projet et existant) dont l'implantation mixte, entre ligne et groupe, sera particulièrement perçue.

L'ouverture d'un kilomètre entre l'éolienne existante E4 et l'éolienne projetée A2 mettra en avant le BOIS DU CHER qui se trouve au centre du champ visuel, notamment depuis l'est du site.

Les éoliennes prendront tous l'espace visuel avec des perceptions multiples de l'implantation du projet qui se déclinera au fur et à mesure en circulant sur la RD 117.

Selon les points de vue, le projet sera perçu en groupe ou en ligne. Depuis LA CHAUVIERE au sud du parc, des effets visuels inattendus dû au détachement de la ligne d'implantation de l'éolienne A1 seront observés.

Ainsi, le mode d'implantation ne sera pas toujours lisible en paysage rapproché et immédiat ; il ne semblera pas suivre une logique paysagère, notamment au sud du site.

En paysage intermédiaire, le projet éolien sera moins visible dans sa globalité pour des raisons topographiques et végétales.

Au sud, le bord de plateau et la présence des écrans arborés dissimuleront souvent les nouvelles éoliennes qui seront parfois visibles qu'au niveau des rotors (vallée de la Gères).

A l'est, en frange de SURGÈRES, les nombreuses haies d'accotement des routes et les bois limitent l'effet visuelles des éoliennes qui seront partiellement masquées.

A l'ouest, l'axe d'observation majeur est la RD 939. Cette dernière alterne ouverture et fermeture du paysage avec des haies et des alignements d'arbres. Les fenêtres visuelles sur le projet dévoileront les éoliennes mais elles seront facilement masquées par les motifs paysagers

Au nord, le secteur de CHAMBON offre une vue dans le sens de la ligne de projet qui semblera plus ordonnée.

Les quatre nouvelles éoliennes donneront de l'ampleur au parc éolien actuel sans chambouler pour autant le paysage perçu qui les absorbera sans problème visuel majeur.

En paysage éloigné, le projet et le parc existant apparaîtront au-dessus d'une ligne d'horizon boisée avec une implantation en deux sous-groupes visibles la plupart du temps, sauf en vue oblique par exemple près de GENOUILLE où les éoliennes seront plus regroupées visuellement (à l'est de la RD 911).

La perception du projet sera contrastée :

- il sera perçu depuis la partie sud-ouest du périmètre d'étude (MARAIS DE ROCHEFORT) mais l'éloignement atténuera la prégnance des éoliennes ;
- depuis le nord, la topographie de vallée et la présence de haies et de bois masqueront totalement ou partiellement les éoliennes ;
- ailleurs, le projet et le parc existant se dévoilent sur des points hauts comme près de LE THOU, GENOUILLE, LA GRAVELLE, route de SAINT-SATURNIN-DU-BOIS,... L'ensemble éolien constitué est perçu en vue de face avec une perception qui hésite entre la ligne et le groupe aléatoire donnant parfois l'impression de deux parcs distincts.

Cependant, l'étude d'intervisibilité montre que les autres projets offrent une impression similaire avec un mode d'implantation proche.

Le projet améliorera l'effet paysager de cette intervisibilité en renforçant l'ampleur du site actuel et en permettant la création d'un groupe d'éoliennes d'implantation similaire aux autres parcs (passage de la petite ligne à un groupe de taille comparable).

Plus de la moitié du territoire d'étude est en visibilité nulle ou négligeable par rapport au projet. Cependant, les disparités sont importantes.

En paysage éloigné, le projet éolien aura une visibilité surtout depuis le MARAIS DE ROCHEFORT. Le site éolien sera visible en paysage intermédiaire, rapproché et immédiat excepté au niveau des vallées, des cœurs urbains et des segments de routes riches en haies d'accotement.

Le projet éolien a un effet visuel globalement limité sur le patrimoine architectural.

Sur les dix-huit monuments, seulement 5 monuments sont en covisibilité avec le projet. Le paysage comportant déjà les éoliennes existantes de PÉRÉ, l'impact visuel est réduit compte tenu de la diminution de la sensibilité paysagère.

L'église de SURGÈRES est peu impactée par le projet. Depuis la RD 115, une covisibilité existe entre le site éolien et l'église mais le projet n'a pas d'effet négatif sur le paysage existant et le monument (présence des éoliennes existantes).

Le monument le plus impacté visuellement par le projet sera l'église de GENOUILLE depuis la RD 107. L'impact visuel sera moyen car à près de huit kilomètres de distance, la taille visuelle des éoliennes est plus faible que le clocher.

En paysage éloigné, le projet donnera une échelle plus grande au site éolien existant de PÉRÉ s'harmonisant à la fois avec le grand paysage de plaine et ses lignes de forces (ligne de faite du BOIS DU CHER) mais aussi avec les parcs éoliens existants de BERNAY-SAINT MARTIN, MARSAIS et SAINT-CREPIN. La covisibilité avec ces derniers s'exprimera surtout depuis les points de vue ouest de PÉRÉ avec des similitudes d'implantation dominée par l'effet de groupe. Le projet a donc un effet positif sur la structure du paysage. En paysage intermédiaire, la perception du parc sera contrastée selon la position de l'observateur. En effet, le mode d'implantation, du projet et du parc existant, n'est pas toujours lisible du fait des décalages des éoliennes en deux sous-groupes aux logiques d'implantation différente. L'aspect sera tantôt la ligne, le groupe régulier ou le groupe aléatoire suivant l'angle de vue. Cette configuration se retrouve dans les autres parcs éoliens environnants.

En ce qui concerne la visibilité des éoliennes, il semble que le projet ne chamboule pas vraiment la situation actuelle. En effet, le projet en extension du parc existant vers le sud n'induit pas une visibilité supérieure de ce côté car depuis le MARAIS DE ROCHEFORT, le site éolien était déjà visible.

Par contre, le projet induit un rapprochement visuel entre l'église de GENOUILLE et le site éolien depuis les hauteurs du plateau est (RD 112). C'est également le cas pour l'église de VANDRÉ bien que la covisibilité soit atténuée par la végétation. Ailleurs, le patrimoine architectural est peu impacté par le projet car tout d'abord, il est peu nombreux sur le secteur d'étude, il est souvent de faible dimension et niché dans le creux des vallées et du tissu urbain.

Au-delà de la structure globale du paysage qui est renforcée, il paraît surtout important d'étudier l'effet du projet en paysage rapproché et immédiat qui touche le territoire perçu au quotidien par les habitants. Le hameau de LES GRANGES est le plus touché par le projet avec la frange est (10 maisons) qui est exposée directement sur les nouvelles éolienne malgré un éloignement de 680 m de l'éolienne la plus proche. Il sera nécessaire de proposer des mesures d'atténuation de l'effet paysager pour cet impact fort. D'autres espaces habités sont également concernés dans une moindre mesure, il s'agit : d'une maison à LES CHAUMES de PÉRÉ et une maison aux EGAUX de CHAMBON mais qui est à 2 km du site éolien. L'impact paysager depuis ces quelques maisons sera moyen. Sur les autres espaces bâtis les nouvelles éoliennes ne changeront pas la perception du paysage actuel.

Les mesures d'atténuation de l'impact paysager sur l'habitat représentent 420 mètres linéaires de haies plantées pour améliorer l'intégration depuis les villages de LES GRANGES, LES CHAUMES de PÉRÉ, LES EGAUX de CHAMBON.

Les espèces seront les suivantes : érable champêtre, chêne verts, érable de Montpeliers, charme, cerisier de Ste Lucie, prunellier, fusain d'Europe, viorne lantane, cornouiller sanguin et mâle, troène commun, aubépine, ... Les jeunes plants sont à planter sur paille afin de limiter la concurrence végétale et enrichir le sol.

